/

***Site Internet : trieux.net***

**N° 480**



**JANVIER 2025**

**Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le :**

**Vendredi 10 janvier à la Salle G. BRASSENS à partir de 18h**



LE MOT DU MAIRE

**Triotines, Triotins,**

L’année 2024 touche à sa fin. Pour certains d’entre vous, elle a été marquée par de belles réussites ; pour d’autres, elle a pu être plus difficile. Quoi qu’il en soit, gardons espoir et choisissons de voir la vie sous un jour positif.

L’année 2025 se profile à l’horizon. Que nous réservera-t-elle face aux incertitudes politiques, internationales et climatiques ? Une chose est sûre : notre équipe municipale continuera à œuvrer, dans la mesure de ses moyens, pour améliorer votre quotidien et renforcer le dynamisme de notre belle commune.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les équipes de la mairie, les bénévoles et les élus, qui, tout au long de l’année, s’impliquent avec dévouement pour faire avancer nos projets et répondre aux besoins de chacun. Leur engagement est essentiel et contribue à rendre notre village plus solidaire et accueillant.

Nous vous donnons rendez-vous le **10 janvier à 18 h**, à la Maison pour Tous, pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera l’occasion de partager un moment convivial et d’échanger sur nos projets pour l’avenir.

En attendant, mes collègues et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 : qu’elle soit remplie de joie, de bonheur et, surtout, d’une santé à toute épreuve.

Avec toute notre amitié,

Le Maire,

J-C KOCIAK

TRIEUX PRATIQUE

**HORAIRES DE LA MAIRIE**

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30**

**Mercredi 8h-12h**

**🕿 03 82 46 56 00 🖂** [**accueil.trieux@orange.fr**](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

**Site internet : trieux.net**

**En cas d’urgence hors horaires d’ouverture**

**07 57 00 15 10**

MAIRIE FERMÉE : Du mardi 24 à midi au dimanche 29 décembre et du mardi 31 décembre midi au dimanche 5 janvier.

HORAIRES D’OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. Le Premier et le troisième samedi du mois de 10h30 à 12h. Horaires des nocturnes : le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois de 20h à 21h30 (fermée du 21 décembre 2024 au 05 janvier 2025).

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2ème jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou permanence téléphonique 07.62.17.96.28 de 8h15 à 9h15 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

**CCAS :** Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l’information, de l’aide et de l’orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT CITOYEN** : Lorsque vous atteignez 16 ans, vous devez obligatoirement vous faire recenser auprès de votre mairie dans les trois mois qui suivent. Renseignements sur le site Trieux.net

VACANCES SCOLAIRES : du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier.

L’INTERCOMMUNALITE

**VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN **-** +33 3 82 21 59 00 ou [secretariat@coeurdupayshaut.fr](mailto:secretariat@coeurdupayshaut.fr) **-** Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut **-** Site internet : [www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr/)

**PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES**

Rue de la Mine à LANDRES - Contact : 03.82.20.51.29

ATELIER SÉNIORS PRÉVENTION ROUTIÈRE

Un atelier de prévention routière à destination des séniors va avoir lieu dans notre commune. Cet atelier comprendra une révision du code de la route, une présentation des nouveaux panneaux et des simulations de conduite, cela sera une excellente opportunité pour les aînés de maintenir leurs compétences et de se déplacer en toute sécurité. Cet atelier se déroulera le **jeudi 16 janvier 2025 à la Mairie toute la journée** à partir de 9h en partenariat avec l’Automobile Club Lorraine. Inscriptions en Mairie.

**SIRTOM**

03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) 🖂communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**.  La déchèterie est en mesure de reprendre l’huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l’entrée).

COMPOSTEUR À VOTRE DISPOSITION

Votre composteur en matière plastique vous est offert par le SIRTOM et mis à disposition gratuitement par votre mairie sur simple inscription à l'accueil de la mairie (sur présentation de votre carte SIRTOM ou votre justificatif de domicile). Ceux qui ne souhaiteraient pas un composteur individuel ont un composteur disponible en déchèterie.

LE TRI SÉLECTIF

**Collecte des ordures ménagères**: **les lundis matin**

L’ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

**Collecte des emballages et des papiers : les mardis 7 et 21 janvier.**

Les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

ECHOS DE LA CITE

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées suite à une demande de permis de construire ou une déclaration préalable.

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes du cœur du pays-haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03.82.21.73.11. C’est ce service qui instruit les dossiers et donc qui pourra vous guider sur les démarches à suivre. Toutes les demandes de travaux sur Trieux doivent être déposées en Mairie soit par voie électronique sur l’adresse mail : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr) ou au guichet. Lors de votre constitution du dossier, veillez à ce que les plans fournis soient nets et précis. En effet, des plans effectués au crayon de papier scannés et envoyés par mail sont illisibles. À savoir, dans le cas de travaux de remplacement à l’identique, (portes, fenêtres, toitures, dimensions, couleurs et matériaux), le code de l’urbanisme autorise à ne pas déposer de demande de travaux.

**COLIS DES SÉNIORS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**La Mairie de Trieux a eu le plaisir d’offrir aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes justifiant d’un taux de handicap de 80 % un colis de Fêtes de fin d’année rempli de douceurs. (Celui-ci est réservé aux personnes qui ne se sont pas rendues au repas des ainés).**

**Les personnes remplissant les conditions et qui n’ont pas été destinataires de ce colis doivent se faire connaître en Mairie munies de leur carte nationale d’identité ou leur carte d’invalidité et une facture prouvant leur adresse.**

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES

ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d’assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S’il n’existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu’au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

|  |
| --- |
| Cercle d'Histoire Locale Trieux et environs    **SI TRIEUX M'ÉTAIT CONTÉ …**    Nouvelle formule n° 9, janvier 2025  (Double page détachable) |

**Trieux : une histoire, plusieurs fois, millénaire,** (suite du n° 8)

Poursuivons notre survol rapide de l'histoire multimillénaire de Trieux. Nous arrivons au 17ème siècle...

**Un 17ème siècle agité**

Enjambant plusieurs siècles durant lesquelles une forte solidarité unit les habitants, soudée par les droits d’usage (notamment le droit de vaine pâture, qui permet de faire paître les bêtes sur les chemins, la jachère (un tiers des terres) et le ban communal une fois les récoltes rentrées). Une vie, pour autant, non idyllique mais qui subit, dans les années 1630, un déferlement d’horreurs juste qu’alors inédite.

**Les malheurs de la guerre de 30 ans** (1618-1648)

L’Empereur du Saint Empire Germanique, Ferdinand II, voulant exclure les protestants, déclencha les hostilités qui s’élargit rapidement dans une confrontation avec la France et son alliés suédois.

Dans ce climat de tension, le Duc de Lorraine, Charles IV, ne donnant pas à la France suffisamment de gages pour asseoir son influence jusqu’au Rhin, engagea notre région dans une guerre qui, à partir de 1633, déchira notre région qui perdit 50% de sa population, 90% en certains endroits (ici en particulier).

Les batailles furent moins dévastatrices que les pillages et exactions de troupes de mercenaires, trop souvent livrées à elles-mêmes.

Placé sur la ligne reliant les places fortes de Sancy/Briey et sa proximité avec l’opulence, réelle ou supposée, de l’abbaye de St-Pierremont, Trieux a connu de multiples passages indésirables de troupes « amies » ou « ennemies », composées essentiellement de mercenaires.

Jean Bauchez, un chroniqueur de l’époque, décrit les tortures que les mercenaires croates firent subir aux habitants de Briey, après la prise de cette ville en 1636 :

*« Tous les hommes qu’ils y trouvèrent, aux uns coupèrent la langue, aux autres les bras, aux autres encore la tête. Ils violèrent les femmes et les filles… ils pendaient les enfants… Ils faisaient boire à des hommes trois ou quatre seaux d’eau qui découlait des fumiers et sautaient, à pieds fermes sur les ventres de ce pauvre peuple, à tel point qu’on les entendait crever de bien loin »*

*« La région de Briey a été totalement désertée par ses habitants réfugiés dans les bois … »*

Toujours en 1636 (Stéphane Gaber, la Lorraine Meurtrie), *« devant l’échec de la prise de Sancy, des Croates s’en prirent aux villages voisins qu’ils incendiaires et tuaient tout ce qu’ils rencontraient »*.

La famine ajouta à la désolation : *« la famine fut presque, de tout le pays. Ces pauvres gens, tous râves et desséchés, faisant du pain avec des glands, en abondance, n’y étant point rester de porcs pour les manger ».*

Enfin, à ces malheurs se greffa les épidémies de typhus et de peste.

A Trieux ou Lommerange, l’ensemble, quasiment, des maisons incendiées en 1636 ne purent être reconstruites rapidement. En effet, ni la destruction du château de Sancy, en 1640, après celui de Briey, ni la signature du traité de Westphalie, en 1648, mettant fin à la guerre de Trente ans n'arrêtèrent le passage de troupes. En effet, le statut du Duché de Lorraine restait à définir. Il fallut attendre 1697 pour, qu’à l’occasion du traité de Ryswick, la Lorraine recouvrât son indépendance.

Néanmoins, la vie repris graduellement vers le milieu du 17ème s.

Dès 1648 la cure de Trieux fut, à nouveau, affectée.

En 1692, Trieux comptait 26 familles, Lommerange 25. En 1746, la communauté triotine comptait 76 familles (entre 250 et 300 habitants). En 1790, Trieux compatit 360 habitants.[[1]](#footnote-1)

**La fin de l’Ancien Régime**

**Les Doléances** (extrait du registre de L’assemblée municipale)

*« Ce jourd’hui vingt-neuf juin mil sept cent quatre-vingt-huit…la nouvelle administration qu’il plait à sa majesté d’établir … pour gérer les affaires… ce premier pas vers le bien être mérite notre reconnaissance envers le souverain et doit augmenter notre confiance en ses bontés… Tous les membres unanimes ont arrêté qu’il serait adressé une supplique à messieurs de la commission intermédiaire, tendant à ce qu’il plaise s’intéresser à procurer l’établissement d’un district à Briey » (au lieu d’Étain)*

*L’Assemblé municipale : La Cour Charvet, curé, président – J Nicolas Rouyer, syndic – N Jacquin – L M Marche – Nicolas Jacob – François Moraux, greffier.*

Aucunes autres doléances n’émanèrent des membres de cette assemblée

Le 17 février 1790, 40 citoyens actifs élisent la première municipalité. Maire, Jean François Jacquin ; Procureur, Louis Mathieu Marche ; 2 officiers municipaux ; 6 notables (dont le Curé Charvet Lacour.

Le 13 juin 1790, 45 citoyens forment la Garde Nationale et prêtent le serment *« d’être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy… »*.

14 juillet 1790, Fête de la Fédération, les citoyens (hommes exclusivement), réunis à l’église, jurent fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Cette *« auguste cérémonie »* s’est terminée par un Te Deum.

**Plantation d'un Arbre de la Liberté** (toujours en place)

28 mai 1792, derrière l’église, est planté un tilleul. Laissons-lui la parole.

*« Ce lundi 28 mai1792, lendemain de la Pentecôte, une cérémonie patriotique m’entoure de toutes les attentions. Il est vrai que je ne suis pas un quelconque végétal mais un « Arbre de la Liberté », comme mon congénère de Lommerange (près du virage autour de l’église) et de milliers d’autres en France, à la même période. Le pays est traversé d’un élan patriotique pour défendre les conquêtes de la Révolution, notamment la fin des privilèges et les droits nouveaux accordés aux citoyens.*

*En effet, la période est pleine d’incertitudes : des troubles contre-révolutionnaires agitent le pays ; le roi, qui avait voulu quitter la France l’année précédente, a déclaré la guerre à la maison d’Autriche, dirigé » par son beau-frère, dans l’espoir de retrouver ses prérogatives. Et en ce moment les nouvelles ne sont pas très bonnes puisque nos armées viennent de subir plusieurs défaites dans le Nord. En ces circonstances, chacun a conscience qu’il importe de mettre entre parenthèses les sujets de discorde survenus après la nomination d’un prêtre constitutionnel (qui a prêté serment à la constitution civile du clergé) en remplacement de celui en place depuis 1782. Du coup, les habitants, nombreux, entourent les officiers municipaux et la Garde Nationale de Trieux sous les armes, forte de 49 hommes de 18 à 65 ans.*

*Le Maire déclare que la municipalité a déféré de grand cœur au vœu des citoyens et de la Garde Nationale en plantant cet Arbre de la Liberté. Citoyennes et citoyens forment des rondes autour de moi en me souhaitant longue vie et en espérant ne plus être confronté à l’arbitraire. »*

Faut-il en déduire que tous parlent la même langue révolutionnaire ? Notre source d’information provient des PV de l’Assemblée municipale de laquelle sont exclus les plus démunis (les citoyens « actifs » sont ceux qui paient en impôts 3 journées de travail). Les tensions entre les habitants sont rarement évoquées ou elles apparaissent en filagramme.

À ce propos, évoquons quelques faits significatifs sans, pour autant, être majeurs.

- Deux semaines après la constitution de la Garde Nationale, 60 à 90 hommes ont coupés, illégalement, des chênes, contre l’avis des officiers municipaux, pour financer l’achat d’attributs patriotiques.

- Le Curé Lacour n’ayant pas prêté, dans les formes imposées, le serment de fidélité à la constitution est exclu de sa fonction. Une partie des habitants - 30 en l’occurrence - demandent son maintien, contrairement à une autre partie de la population qui accepte d’accueillir le curé constitutionnel élu, Pierre Petitgirard. Celui-ci, le 13/11/1791, demande à la municipalité une protection pour la sureté de sa personne.

- Lorsque les troupes étrangères occupèrent notre région, de la fin août à la mi-octobre 1792, le curé Charvet Lacour réapparut tandis que Petitgirard se retirait à Metz. L’ancien prêtre se qualifia de *« Vrai curé catholique et canonique »* au bas des actes d’état-civil

- François Moraux, Commandant élu de la Garde nationale, démissionne, pour raisons de santé, le 20 novembre 1791. Un an plus tard, il accepte la charge de Maire…

- Pour autant, les antagonismes générés par le changement de régime ne connurent, à Trieux, que des formes très atténuées. Mais, encore une fois, relativisons cette vision dans la mesure où nos sources émanent des « élites » locales. Pourtant, et en étant ironique, aux « gens du bas », les portes de la défense de la Révolution leur étaient largement accessibles !

À suivre...

Daniel SOMMEN

|  |
| --- |
| Des nouveautés au Cercle d'Histoire :  Suite au retrait de D. SOMMEN de la présidence, Bernard RAGAZZINI a été élu Président, Martine RONDELLI-AUBURTIN est la nouvelle Vice-Présidente et Michel POTIER reste trésorier.  Si vous souhaitez nous rejoindre : cerclehistoiretrieux@gmail.com |

**HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Fermé le lundi  
Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30  
Samedi : 9h à 12h

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

LE SAVIEZ-VOUS !

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d’une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole et propane.

Il diffuse très vite dans l’environnement.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable d’une centaine de décès en France.

Si vous avez des maux de têtes, des nausées, des vertiges et des vomissements appelez les secours en composant le 18 ou le 15 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes) aérez immédiatement les locaux, arrêtez les appareils à combustion si possible et évacuez les locaux.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques :

* Aérez au moins 10 mn par jour,
* Ne bouchez jamais les entrées d’air,
* Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffages et cheminée chaque année avant l’hiver,
* Utilisez dehors appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes,
* Respectez le mode d’emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

ETAT CIVIL

**Mariage :**

- Sabri GABTENI et Barbara POLSINELLI le 07/12/2024.

La Commission de l’Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

**Décès dans la commune :**

- Martha ZON Vve BERTAZZONI née le 30/09/1931 à TRIEUX décédée le 29/11/2024 à TRIEUX.

- Catherine MATTA Vve ANNIBALDI née le 03/06/1929 à JOEUF décédée le 10/12/24 à THIONVILLE.

**Décès hors commune :**

- Jean BARBAROSSA né le 03/01/1932 à TRIEUX décédé le 23/11/2024 à GIRAUMONT.

- Jacqueline Germaine Paulette STEMPERT née le 11/09/1930 à TRIEUX décédée le 07/12/2024 à CORCIEUX (Vosges).

La commission de l’Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE ST JEAN L’ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16   ou par mail : [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

**Offices religieux en janvier** à l’église d’Audun-le-Roman :

Les dimanches 5, 12, 19 et 26 à 11 h Messe dominicale.

ANCIENS COMBATTANTS

Les Anciens Combattants de la commune recherche un porte-drapeau.

Merci de prendre contact avec Mr POTIER Fabien 06 45 99 94 82 ou [fspotier@gmail.com](mailto:fspotier@gmail.com).

**COMITÉ DES FÊTES**

* Concours de belote le dimanche 19 janvier à la salle G. Brassens à partir de 14h début 15h.
* Yoga le mardi de 17h à 18h15 et peinture le mardi de 14h à 16h à la salle G. BRASSENS.
* Activité scrabble le mardi et vendredi à la salle C. BONINSEGNA au centre Louise MICHEL de 17h à 19h30.

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

LA TRIOTHÈQUE

Toute l’équipe de la Triothèque vous souhaite de passer une merveilleuse année 2025. Nous espérons sincèrement que vous la passerez entouré-e-s de livres captivants, émouvants, instructifs ou transcendants. Certains se trouvent déjà sur nos rayonnages. Alors, première bonne résolution pour cette année qui commence : venir s’inscrire à la Triothèque !

Et quoi de mieux pour démarrer l’année en beauté que des soirées jeux de société en famille (ou entre amis) ? Ça tombe bien : notre ludothèque s’est agrandie grâce à l’arrivée de nouveaux jeux. Venez vite les découvrir !

Nous profitons de ce message pour remercier tous les participants et toutes les participantes à notre concours de dessins de Noël et nous tenons à féliciter les gagnants et gagnantes. Rendez-vous à Pâques pour l’autre événement artistique de l’année.

N.B. : En raison des vacances de Noël la permanence du samedi matin sera exceptionnellement décalée et aura lieu les samedis 11 et 25 janvier de 10h30 à midi.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

La collecte du vendredi 20 décembre a été un succès grâce à l’équipe de l’EFS de Metz, aux bénévoles et aux **62** personnes qui s’y sont présentées. **53** personnes ont été prélevées dont **4** nouveaux. Merci à tous. Nous vous attendons encore plus nombreux à la prochaine collecte du Mercredi 9 avril 2025.

LE REPAIR CAFÉ

Tous les lundis de 14h à 17h au 13 place de l’église. Réparation de tout l’électroménager. Contact : Mr ROYNETTE au 06.13.22.69.10

**ACTIVITÉS ART ET CULTURE**

AU CENTRE LOUISE MICHEL

CLUB PAUSE CAFÉ LE JEUDI à 15H (20€/an)

CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE avec Jean Charles

LE LUNDI DE 14H à 16H (11€/mois)

À LA MAISON POUR TOUS avec Aurélie

PILOXING BOOTY - LUNDI : 18H30 – 19H15

PILOXING SSP – LUNDI : 19H15 – 20H

ZUMBA - MERCREDI : 18H30 – 19H15

PILOXING KNOCK OUT – MERCREDI : 19H15 – 20H

COURS DE DANSE ORIENTALE Avec Paola pour les 6 – 12 ans

Tous les mercredis de 16h à 18h à la salle G. Brassens.

Séances découvertes offertes Renseignements au 06 .76.11.36.50.

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi. ZUMBA: 99€/AN, PILOXING KNOCKOUT: 99€/AN.

Pour toute activité, une séance découverte est offerte.

Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés.

RENSEIGNEMENTS 07.89.89.84.91 Email :

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Comment ça marche ?

**Le recensement aura lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2025.**

Votre commune a recruté des agents recenseurs qui sont : Laure TOMC, Lydie TOMC, Titia REUTENAUER, Virginie DELARUE-LARMINACH et Damia MULLER. Ces agents recenseurs possèdent une carte d’identification et participent à une formation avec l’INSEE. Ils effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

**Déroulement de la collecte**

L’agent recenseur vient vous remettre une notice pour vous faire recenser. Sur celle-ci figurent leurs identifiants de connexion au site **Le-recensement-et-moi.fr**. Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne si vous le souhaitez ou reprendre rendez-vous avec notre agent pour lui remettre le formulaire rempli.

Pour répondre par internet, il vous faut votre code d’accès donné par l’agent recenseur et aller sur le site sécurisé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours vous faire recenser par les agents recenseurs se présentant chez vous. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu’il y a d’habitants, puis conviennent d’un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

**Votre participation est essentielle.** Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous. Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l’INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. **Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l’État au budget de la commune.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l’argent.

**Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.**





Le geste écolo-logique ! Comme chaque année, la commune recycle gratuitement vos sapins par broyage. Deux options, déposer son sapin sur les bâches dédiées près des bulles de recyclage du cimetière (date limite de dépôt le 10 janvier) ou bien en rapportant votre sapin (sans neige carbonique ni décorations) le 11 janvier au matin devant la Mairie. Les sapins seront soit donnés aux chèvres soit broyés et réutilisés par la commune.

1. Avant la Révolution les données démographiques étaient approximatives puisque le nombre d'habitants était calculé d'après le nombre de foyers (feux). [↑](#footnote-ref-1)